

## Séance roulage libre de l'écurie Saint-Héliér

-L'écurie Saint-Héliér organise une séance d'essais en collaboration avec la mairie d'Honfleur le Dimanche 15 Juin 2025 de 10h à 12h et de 13h30 à 17h d'une longueur de 2.300 Kms avec l'aide des moyens techniques de nos membres, Bénévoles et commissaires.

Cette manifestation se déroulera sur des routes fermées d'une zone Artisanale avec tout le dispositif de sécurité adapté (commissaires, radio, panneauage). Une restauration rapide et une buvette (soft) seront à disposition sur place. Cette manifestation n'aura pas de chronométrage et ni de classement ne seront mis en place.

Les membres de l'écurie Saint-Héliér seront prioritaires selon l'affluence des demandes.

Cette manifestation est assurée par une RC (Responsabilité Civile) organisateur.

Chaque participant aura sa propre assurance RC (Responsabilité Civile) et deux commissaires techniques seront présent pendant la manifestation pour toutes questions.

-La demande d'engagement devra impérativement arriver avant le lundi 9 Juin 2025 délai de rigueur. Après cette date, aucune inscription ne sera acceptée. Le nombre de participants est limité à 49 au maximum.

**ATTENTION !** Il est impératif d'adresser, en même temps que votre demande d'engagement, les documents suivants : décharge : pilote, Copilote ou accompagnants et l'engagement Rempli et règlement.

**Information importante :** Si vous avez pas de licence, vous pouvez souscrire à un Titre de Participation Roulage Libre ( TPRL ) auprès de l'Asa Normandie.

***Gaylord Besnard***

***1 rue de Fort-Moville 27210 Fort-Moville gb27210@gmail.com***

Dès 8h30 les concurrents devront se présenter aux vérifications administratives avec le permis de conduire et un certificat Médical (si pas de licence valide 2025) aux vérifications administratives avec le passeport du véhicule ainsi que les fiches de renseignements de sécurité de la voiture et des équipements utilisés aux versifications Technique. •

**Début de la séance d'essais 10h**

**Les droits d'engagement sont ainsi fixés :**

**Membre de l'écurie Saint-Héliér : 80 € / Hors Ecurie 120 €**

**(Prix correspondant à l'assurance, le médecin et secouristes devenu obligatoire, les repas des bénévoles ainsi que des commissaires)**

**- VOITURES ET EQUIPEMENTS** sont autorisées tous les voitures de Compétitions fermées et munies d'un passeport FFSA valide et conforme à la réglementation 2025. Tout défaut entraînera la non-participation à la séance d'essais.

**Les concurrents devront être équipés des vêtements (haut et bas obligatoire nouvelle norme 2025) : combi, sous-vêtements, gants, chaussures ainsi que : d'un casque et un Hans. Le tout, conforme à la réglementation.**

**La personne « accompagnant » dans la voiture sera placée sous la seule responsabilité du participant pilote et équipée dans les mêmes conditions que le conducteur.**

Pour l'assistance, elle se fera sur le parking de l'ancien Leclerc d'Honfleur

**Bâche obligatoire sur le sol.**

Merci de respecter au maximum l'environnement qui nous entoure pour perpétuer la confiance dans la municipalité traversée.